

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
CANTON DE ROMBAS
COMMUNE DE FEVES

COMPTE-RENDU
CONSEIL MUNICIPAL DE FEVES
Séance du 20 décembre 2021

L'an deux mil vingt-et-un

Et le vingt décembre

A vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de PATRIGNANI Armand, Maire.

Membres présents : 12. PATRIGNANI Armand, SCHLATTER Pascale, SPINELLI Pierre, CHESNEAU Jean-Christophe, LAMARLE-CABIROL Sophie, FUSS Virginie, PIERSON Cédric, CANU Marjorie, BARONE Angelo, MASSENAT Daniel, VUILLAUME Joel, BOUHENNA Khedidja.

Membres absents excusés : 3. HIEULLE Frédéric, INDRIGO Amandine, OBRECHT-HILAT Julie.

Procurations de vote : 3. HIEULLE Frédéric à PATRIGNANI Armand, INDRIGO Amandine à PIERSON Cédric, OBRECHT-HILAT Julie à FUSS Virginie.

Secrétaire de séance : CANU Marjorie

N°0 APPROBATION DU PRECEDENT COMPTE-RENDU

Monsieur VUILLAUME Joel précise que le document envoyé pour le conseil de ce soir n'était pas la dernière version et que des corrections avaient été apportées à la suite des différents commentaires reçus. Monsieur VUILLAUME Joel a renvoyé dans l'après-midi la dernière version.

Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 12

N°1 INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL SUITE A UNE DEMISSION

Monsieur le Maire explique qu'à la suite de la démission de Madame Rosetta DENTICE en date du 26 Octobre 2021, Mme BOUHENNA Khedidja, élue suivante et en 6^{ème} position sur la liste « ENSEMBLE POUR FEVES », a été appelée par monsieur le Maire et a accepté d'intégrer le Conseil Municipal pour siéger en remplacement de Madame DENTICE Rosetta.

Le Conseil Municipal prend acte de l'installation de Madame BOUHENNA Khedidja.

N°2 AVENANT N°1- CONVENTION MATEC

Monsieur le Maire explique qu'à la suite de la convention passée entre la Commune de Fèves et Moselle Agence Technique (MATEC) en vue d'assister le projet de réaménagement/extension du groupe scolaire et périscolaire, il a également été demandé à la MATEC d'assister la Commune dans la recherche et la réalisation des dossiers de subvention liés au projet. Monsieur le Maire demande au

N°2 AVENANT N°1- CONVENTION MATEC

Monsieur le Maire explique qu'à la suite de la convention passée entre la Commune de Fèves et Moselle Agence Technique (MATEC) en vue d'assister le projet de réaménagement/extension du groupe scolaire et périscolaire, il a également été demandé à la MATEC d'assister la Commune dans la recherche et la réalisation des dossiers de subvention liés au projet. Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'accepter l'avenant et de l'autoriser à le signer. Concernant le projet de la classe mobile trois architectes ont été contactés par la MATEC.

Monsieur MASSENAT Daniel demande des précisions sur l'avancée du projet et Monsieur VUILLAUME Joel souhaite en connaître le cahier des charges.

Monsieur le Maire explique que l'appel d'offre a été lancé et que la MATEC, mandatée pour suivre le dossier pour la mairie, présentera les offres prochainement. Le cahier des charges concernant la classe mobile a été établi en vue de pouvoir à la fois servir de dortoir, comme c'est le cas actuellement, mais aussi, si nécessaire, comme classe. La surface sera donc plus grande.

Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 15

N°3 CONVENTION TRANSPORT SENIORS

Monsieur le Maire rappelle l'existence depuis 2014 du dispositif de transport gratuit pour les aînés de la Commune. Ce dernier est organisé à partir d'une convention avec la Commune voisine de Norroy le Veneur qui permet notamment de répartir les coûts. La Commune de Semécourt souhaite intégrer cette convention. Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'accepter la nouvelle convention qui intégrera la Commune de Semécourt, répartira les coûts à charge égale entre les trois Communes et prévoira une reconduction tacite. Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'accepter de payer à la Commune de Norroy le Veneur (Commune organisatrice et en charge de la gestion et de l'exécution de la convention) la somme de 5 985.78 euros correspondant aux charges prévues et non réglées depuis octobre 2016 et jusqu'à ce jour.

Monsieur CHESNEAU Jean-Christophe signale qu'il manque au projet de convention la date de début.

Monsieur le Maire note le point et précise que la convention sera datée au 1^{er} janvier 2022 mais qu'elle a démarré en septembre 2021.

Madame CANU Marjorie, en référence à la clause de reconduction tacite, souhaite souligner que si ce service constitue une bonne chose, il ne faudra pas perdre de vue que la Communauté de Commune a pris la compétence mobilité depuis juillet 2021. Un groupe de travail, au sein duquel chaque Commune de la Communauté de Commune est représentée et un futur comité consultatif constitué de personnes et d'entreprises résidant sur le territoire, auront la charge de travailler à l'amélioration de la mobilité à moyen terme (4-5 ans). Le cas échéant, en raison de la nécessité du devoir de maîtrise du budget, il faudra veiller à ne pas avoir une démultiplication inutile des services et des coûts relatifs.

Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 15

N°4 AVENANT N°2 – DISPOSITIF INTERCOMMUNAL DE POLICE MUNICIPALE

Monsieur le Maire explique qu'en raison de la demande de fin de mise à disposition présentée par trois agents de la police municipale participant au dispositif intercommunal de police municipale géré

par la ville de Woippy, l'annexe 1, « liste des agents de la convention » doit être modifiée. Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'accepter la modification et de l'autoriser à signer l'avenant.

Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 15

N°5 ACHAT TERRAINS A L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DU GRAND EST (E.P.F.G.E.)

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'accepter l'achat de trois parcelles auprès de l'E.P.F.G.E. pour une superficie totale de 66a 14ca d'une valeur de 3 317,20 euros, auquel s'ajoutent des frais accessoires au profit de la SAFER de 324,00 euros (TVA inclus) plus les frais de notaire. Ceci s'inscrit dans la continuité d'un ancien projet qui a pour but de permettre à la Commune de détenir des parcelles pour réaliser un chemin qui partirait du lotissement « le Domaine du Grand Prés » et rejoindrait l'Eco parc derrière le terrain de foot.

Monsieur VUILLAUME Joel demande si la Communauté de Commune, dans le cadre de sa compétence voies douces, a été sollicitée pour le portage de l'acquisition de ces terrains et surtout des travaux qui seraient nécessaire à la réalisation du chemin.

Monsieur le Maire précise que ce chemin serait non goudronné et intégrerait un réseau de chemins de promenade et non pas de piste verte comme dans le cadre de la mission des voies douces menées par la Communauté de Commune. En ce sens la Communauté de Commune n'a pas, pour l'heure, été associée.

Monsieur VUILLAUME Joel précise que vu l'état du chemin et sa situation il faudra réaliser des travaux pour le rendre praticable.

Monsieur le Maire dit que des aides qui peuvent être envisagées mais le projet n'en est pas encore à ce stade. Il s'agit ici de poursuivre les opportunités d'achats précédemment initiées.

Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 15

N°6 AVENANT N°3 A LA CONVENTION DE MISE EN DISPOSITION D'UN SERVICE MUTUALISE D'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'URBANISME (SIAU)

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'accepter l'avenant N°3 à la convention de mise à disposition d'un service mutualisé d'instruction des autorisations d'urbanisme entre la Communauté de Commune Rives de Moselle et la Commune. Ce dernier entrerait en vigueur le 1^{er} janvier 2022. L'avenant porte sur les évolutions et définit les missions du service instructeur. Ainsi, dans le cadre des autorisations d'urbanisme, des contrôles inopinés ou à la demande du Maire seront dès lors réalisés par une personne autorisée et mandatée par la Communauté de Commune.

Madame CANU Marjorie demande qu'on lui éclaircisse la notion de « ... portage ponctuel de procédures de modifications simplifiées du document d'urbanisme » dont il est fait référence.

Monsieur VUILLAUME Joel répond qu'il s'agit de la possibilité offerte par Communauté de Commune via le service instructeur de modifier, à la demande de la mairie, le document de P.L.U. Ceci uniquement pour des modifications mineures non significatives mais qui nécessitent malgré tous des démarches pouvant être jugées comme lourdes ou contraignantes. Monsieur VUILLAUME Joel explique qu'en plus de cette capacité et du contrôle décrit précédemment par Monsieur le Maire, la

convention permettra que dans les projets d'urbanisme les architectes puissent directement voir le service instructeur sans passer par la mairie ce qui facilitera l'instruction des demandes.

Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 15

N°7 APPROBATION DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE DU TERRITOIRE DE RIVES DE MOSELLE AVEC LA CAISSE D'ALLOCATION FAMILIALES DE LA MOSELLE (CAF)

Monsieur le Maire et Madame CANU présentent au conseil la Convention Territoriale Globale (« CTG ») du territoire de Rives de Moselle avec la Caisse d'Allocation Familiales de la Moselle. Cette dernière sera conclue jusqu'au 31 décembre 2025. Elle comporte un volet politique et un volet financier et permettra à la Commune de percevoir le Bonus Territoire (actuellement Contrat Enfance Jeunesse, « CEJ »).

Madame BOUHENNA Khedidja demande quels seront les impacts concrets de ce CTG pour la Commune.

Madame CANU Marjorie explique que sur le volet politique un diagnostic a été réalisé avec l'ensemble des Communes de la Communauté de Commune. Ce diagnostic, a fait ressortir certains enjeux généraux. Cependant, la Communauté de Commune ne possédant que la compétence petite enfance les actions resteront limitées et resteront des prérogatives de la Commune. Madame CANU Marjorie précise qu'il n'y a pas de transfert de compétence dans le cadre de ce CTG. Sur le volet financier le CTG permettra de continuer à percevoir l'actuel CEJ. Enfin, madame CANU rappelle que le CEJ précédemment passé ne programmait un périscolaire que pour 30 enfants alors qu'aujourd'hui il en a en moyenne 80 sur le temps du midi. L'enjeu lors du renouvellement du CEJ en Bonus territoire sera d'argumenter auprès de la CAF que les 50 places supplémentaires correspondent à une volonté nouvelle de la commune et ainsi à une nouvelle offre de service qui nécessite d'être subventionnée.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'accepter la CTG et de l'autoriser à le signer.

Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 15

N°8 INTERIM – CENTRE DE GESTION DE LA MOSELLE

Monsieur le Maire propose au Conseil d'adhérer au service Mission Intérim et Territoires mis en œuvre par le Centre de gestion de la Moselle et présente la convention type par laquelle des demandes de mise à disposition de personnels contractuels à titre onéreux dans le cadre de missions temporaires pourront être adressées au CDG 57. Monsieur le Maire demande d'approuver la convention, de l'autoriser à la signer et à faire appel le cas échéant au service de missions temporaires en cas de besoin de remplacement d'agent absent.

Madame BOUHENNA Khedidja demande si le taux d'absentéisme est fort pour la Commune et quel serait le taux horaire en cas de remplacement. Elle évoque également le coût élevé de l'intérim (prime de précarité et indemnité compensatrice de congés payés). Comme madame CANU Marjorie, Madame BOUHENNA souhaite savoir si le recours à ce service concernera aussi d'éventuels surcroits d'activités plus profond, d'ordre organisationnel et les maladies longues durées.

Monsieur le Maire répond que Fèves n'a pas de fort taux d'absentéisme. Le taux horaire de la personne remplaçante dépendra du grade de la personne. L'emploi de ce service pourra être destiné à remplacer les agents en absence maladie, qu'elle soit courte ou longue car à l'heure actuelle toute absence d'un membre du personnel déstabilise sensiblement l'organisation et la réalisation des tâches. Monsieur le Maire tient également à souligner qu'un des intérêts de ce service réside également dans le fait que le personnel qui sera mis à disposition est un personnel connaissant le rôle et les missions de la fonction publique territoriale.

Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 15

N°9 CONTRAT DE LOCATION LONGUE DUREE DE VEHICULE ET CONTRAT DE REGIE PUBLICITAIRE

Monsieur le Maire souhaitait proposer au Conseil de louer un véhicule minibus 9 places pour une durée de 3 ans mais demande à ajourner le point. Ceci car l'objectif est de véhiculer les aînés vers le centre commerciale Auchan en cas de besoin et les enfants pour l'école le matin et le soir. Mais pour cela Monsieur le Maire souhaite un véhicule pouvant accueillir 15-20 enfants. La proposition présente ne convient donc pas et Monsieur le Maire doit revoir la personne avec qui il avait travaillé afin de demander s'il est possible d'avoir un véhicule plus grand.

L'un des conseillers demande combien de parents et donc d'enfants seraient intéressés par le service.

Monsieur le Maire répond qu'une quarantaine d'enfants pourraient être amenés à utiliser ce bus selon les prévisions.

Madame CANU Marjorie demande si une réflexion et une évaluation ne pourrait pas être menée quant à la mise en place d'un service de « Pédibus » qui partirait de la salle des fêtes avec un service d'encadrement organisé par la mairie.

Ajourné au prochain conseil municipal

Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 15

N°10 ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N° 5 du 16/11/2020 – REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire présente le nouveau projet de règlement intérieur qui régit le fonctionnement du Conseil Municipal qui prévoit notamment dans son article 20 un espace réservé à l'expression des conseillers n'appartenant pas à la majorité.

Des discussions ont lieu entre Madame FUSS Virginie, Monsieur MASSENET Daniel et Monsieur VUILLAUME Joel quant à un ajustement des délais de dépôt du texte par l'opposition, le nombre de caractère et la taille de l'espace de communication.

Il est convenu que le dépôt du texte pourrait se faire une dizaine de jours après la demande faite par la Commission Communication auprès du groupe non majoritaire.

Madame BOUHENNA Khedidja demande s'il existe un calendrier de parution sur l'année.

Monsieur le Maire répond que non il n'y a pas nécessairement de régularité mais que la Commission essaie d'avoir une parution tous les deux mois environ.

Monsieur CHESNEAU Jean-Christophe demande à reformuler de manière plus générale le terme de « 4 pages » étant donné que la forme de la communication peut avec le temps évoluer. Il est décidé de reformuler le terme « 4 pages » en « lettre municipale ».

Monsieur MASSENAT Daniel redemande à ce que soit envisagé d'augmenter le nombre de caractères. Monsieur MASSENAT juge le nombre actuellement prévu trop court et ceci d'autant plus lorsqu'il s'agit d'insérer une photo et/ou un logo. Monsieur VUILLAUME tient à souligner qu'en plus d'un plus grand espace, l'adresse e-mail de la liste « ENSEMBLE POUR FEVES » doit pouvoir apparaître.

Il est décidé qu'un encart sous forme d'espace fixe sera déterminé sur base de celui du prochain numéro. Quelques détails de formulation doivent encore être revus. En vue des changements à effectuer, le point est ajourné au prochain conseil municipal.

Ajourné pour modification

Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 15

La séance est levée à 22 :00

Le Maire,

A. PATRIGNANI

